

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 2 décembre 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13 octobre 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2022

POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Partenariat avec le Conseil National de la Résilience Alimentaire F:4 000 €)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3232-1-2,

Vu la loi n°2014-58 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la délibération du Conseil régional n° CR 77-14 en date du 21 novembre 2014, relative à la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France,

Vu le Pacte Agricole de la Région Ile de France adopté le 31 mai 2018,

Vu la décision prise lors du dernier trilogue entre la Commission, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne du 30 juin 2020 qui prolonge les règles actuelles de la Politique Agricole Commune jusqu'à la fin de l'année 2022 et fixe ainsi une période de transition de 2 ans,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2020-CD-5-6259.1 en date du 11 décembre 2020 approuvant le renouvellement de la politique agricole départementale 2021-2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et générales consultée,

Considérant que l'agriculture joue un rôle central dans la valorisation de l'espace rural et du cadre de vie des Yvelinois,

Considérant que le maintien et le développement d'une agriculture yvelinoise diversifiée et de qualité conciliant efficacité économique et performance environnementale est un enjeu majeur pour le Département,

Considérant la volonté du Département de poursuivre une politique agricole visant à améliorer et développer la compétitivité des exploitations agricoles,

Considérant la volonté du Département d'améliorer la résilience alimentaire des Yvelines, dans un contexte où les approvisionnements alimentaires, déjà fortement importés, sont de plus en plus fragilisés par les crises environnementales et énergétiques et par la dépendance accrue aux flux mondiaux de matières premières,

Considérant la volonté du Département de jouer un rôle fédérateur entre les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur agricole et alimentaire et avec les représentants des différentes échelles territoriales, pour développer ensemble les circuits courts yvelinois et des filières alimentaires économiquement viables,

Considérant la mission de l'association Terre et Cité de structurer et professionnaliser le déploiement des circuits alimentaires locaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'adhésion du Département des Yvelines à l'association Conseil National de la Résilience Alimentaire.

Décide le versement de la cotisation 2022, d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros), à l'association Conseil National de la Résilience Alimentaire.

Précise que cette adhésion permettra de rendre visible les actions du Département des Yvelines en faveur de la résilience alimentaire et des circuits courts, et facilitera la mise en relation avec l'écosystème d'acteurs nationaux, institutionnels, associatifs ou privés agissant sur ces enjeux.

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 011 article 6281 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 16 décembre 2022

Partenariat avec le Conseil National de la Résilience Alimentaire F:4 000 €)

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Nicolas Dainville

Votent POUR (36) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Geoffroy Bax de Keating, Nicolas Dainville, Clarisse Demont, Eric Dumoulin, Joséphine Kollmannsberger, Arnaud Pericard.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Julien Chambon à Nicole Bristol, Pierre Fond à Ingrid Coutant.

Affichage le : 21 décembre 2022

Transmission préfecture le : 20 décembre 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20221216-lmc1136539-DE-1-1

Du : 20 décembre 2022

Délibération exécutoire le : 21 décembre 2022